

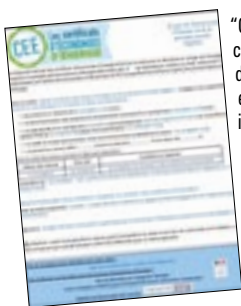
Aides pour la rénovation énergétique 2024

Les aides évoluent en 2024, en particulier MaPrimeRénov avec notamment deux piliers : les mono-gestes (systèmes de chauffage ou d'ECS décarbonés) et la rénovation globale.

En matière d'obligations, il est à noter : • qu'il est à présent obligatoire de fournir un DPE ou un audit énergétique,

- que lorsqu'une qualification RGE est requise, le professionnel réalisant les travaux doit effectuer une visite préalable du chantier afin de valider l'adéquation des matériaux et équipements au logement concerné. La date de la visite doit figurer sur le devis et la facture. A partir du 01/07/2024, les logements classés F ou G ne pourront plus bénéficier de MaPrimeRénov (mono-geste) et devront passer par un parcours accompagné.

Les primes pour les chaudières biomasse diminueront de l'ordre de 30% au 01/04/2024.



“Cadre de contribution” du fournisseur d'énergie et transmis par votre installateur : premier document à compléter pour bénéficier de la prime CEE/Coup de pouce avant toute signature de devis.

Montant maximum cumulé des aides (Part de la dépense TTC éligible, matériel + pose)	90 %	75 %	60 %	40 %	Pour tous
Reste à charge minimum toutes aides cumulées déduites (Part de la dépense TTC éligible, matériel + pose)	10 %	25 %	40 %	60 %	
Âge de l'habitat	+15 ans*	+2 ans	+15 ans*	+15 ans*	



Travaux réalisés par un professionnel certifié «Reconnu Garant de l'Environnement» et matériels soumis à critères de performances

Plafond TTC de dépenses éligibles (matériel + pose)	Où s'adresser			Où s'adresser			Où s'adresser		
	Infos auprès de votre installateur, dossier à instruire sur internet (voir lien au verso)			Infos auprès de votre installateur, dossier à instruire sur internet (voir lien au verso)			Infos auprès de votre installateur, dossier à instruire sur internet (voir lien au verso)		Banque

	Plafond TTC de dépenses éligibles (matériel + pose)	Ménages aux revenus très modestes			Ménages aux revenus modestes			Ménages aux revenus intermédiaires			Ménages aux revenus plus élevés			Pour tous			
		+15 ans*	+2 ans	+15 ans*	+15 ans*	+2 ans	+15 ans*	+15 ans*	+2 ans	+15 ans*	+2 ans	+2 ans	+2 ans	+2 ans	+2 ans	+2 ans	
Chaudière gaz THPE Vitodens ou Vitocrossal EtaS >= 92%		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chaudière fioul à condensation Vitoladens ou Vitorodens EtaS >= 92%		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PAC air-eau ou hybride Vitocal	12 000 €	5 000 €	4 492 €	4 123 €	4 000 €	3 000 €	2 576 €	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PAC géothermique Vitocal	18 000 €	11 000 €	5 615 €	5 153 €	9 000 €	6 000 €	5 153 €	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PAC air-air Vitoclima Puissance nominale <= 12kW et SCOP mini >= 3,9		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chauffe-eau thermodynamique Vitocal	3 500 €	1 200 €	X	800 €	400 €	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chaudière à granulés Vitoligno En association avec un silo de 225L et une régulation de classe IV minimum	18 000 €	10 000 €	4 492 €	4 123 €	8 000 €	4 000 €	2 576 €	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chaudière à bûches Vitoligno En association avec un ballon tampon et une régulation de classe IV minimum	16 000 €	8 000 €			6 500 €	3 000 €		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Système Solaire Combiné Vitosol + Vitocell Certificat CSTBat, Solar Keymark ou équivalent (NF EN 12975 ; NF EN 12976)	16 000 €	10 000 €	5 615 €	5 153 €	8 000 €	4 000 €	5 153 €	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chauffe-Eau Solaire Individuel Vitosol + Vitocell ou Vitodens x4x-F / Vitocal 222-S/G + équip. Vitosol Certificat CSTBat, Solar Keymark ou équivalent (NF EN 12975 ; NF EN 12976)	7 000 €	4 000 €	X	3 000 €	2 000 €	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vitovolt Prime à l'installation, variable suivant la puissance installée. Tarif de rachat : 13 c€/kWh	Installation jusqu'à 3 kWc : prime de 510 €/ kWc											10 %					
	Installation entre 3 et 9 kWc : prime de 380 €/ kWc												X	X			
	Installation entre 9 et 36 kWc : prime de 210 €/ kWc											20 %					
	Installation supérieure à 36 kWc : prime de 110 €/ kWc																
Dépense d'une cuve fioul	4 000 €	1 200 €	X	800 €	400 €	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Frais d'audit énergétique	800 €	500 €		400 €	300 €		X										

* Offre exclusive du service Viessmann Renov'. Renseignements auprès des installateurs du réseau Proactif/partenaires Viessmann, porteurs de l'offre.

Édité par Viessmann France SAS - Tous droits réservés - Conditions en vigueur au 12/01/2024 pouvant être modifiées sans préavis.

Cumul des dispositifs des aides pour 2024

	MaPrime Rénov'	MaPrime Rénov' Parcours accompagné	Eco-PTZ	Aides CEE / Coup de pouce	Aides des collectivités locales
MaPrimeRénov'	Limite de 20 000 € par logement sur 5 ans	X	✓	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
MaPrimeRénov' Parcours accompagné	X	Rénovation en 2 étapes (cf MaPrimeRénov' Parcours accompagné)	✓	X	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Eco-PTZ	✓	✓		✓	✓
Aides CEE / Coup de pouce	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	X	✓		✓
Aides des collectivités locales	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓	

Le chèque énergie, l'exonération de la taxe foncière, l'aide de votre caisse de retraite peuvent également être cumulés aux aides présentées dans ce tableau.

**Écrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90 % pour les propriétaires très modestes, 75 % pour les propriétaires modestes, 60 % pour les propriétaires aux revenus intermédiaires et 40 % pour les propriétaires aux revenus supérieurs.

Plafonds de ressources

Éligibilité selon revenu fiscal de référence du foyer

AUTRES RÉGIONS (Hors île de France)				
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus plus élevés
1	Jusqu'à 17 009 €	Jusqu'à 21 805 €	Jusqu'à 30 549 €	Supérieur à 30 549 €
2	Jusqu'à 24 875 €	Jusqu'à 31 889 €	Jusqu'à 44 907 €	Supérieur à 44 907 €
3	Jusqu'à 29 917 €	Jusqu'à 38 349 €	Jusqu'à 54 071 €	Supérieur à 54 071 €
4	Jusqu'à 34 948 €	Jusqu'à 44 802 €	Jusqu'à 63 235 €	Supérieur à 63 235 €
5	Jusqu'à 40 002 €	Jusqu'à 51 281 €	Jusqu'à 72 400 €	Supérieur à 72 400 €
Par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

ÎLE DE FRANCE				
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus plus élevés
1	Jusqu'à 23 541 €	Jusqu'à 28 657 €	Jusqu'à 40 018 €	Supérieur à 40 018 €
2	Jusqu'à 34 551 €	Jusqu'à 42 058 €	Jusqu'à 58 827 €	Supérieur à 58 827 €
3	Jusqu'à 41 493 €	Jusqu'à 50 513 €	Jusqu'à 70 382 €	Supérieur à 70 382 €
4	Jusqu'à 48 447 €	Jusqu'à 58 981 €	Jusqu'à 82 839 €	Supérieur à 82 839 €
5	Jusqu'à 55 427 €	Jusqu'à 67 473 €	Jusqu'à 94 844 €	Supérieur à 94 844 €
Par personne supplémentaire	+ 6 970 €	+ 8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

Pour vous faire accompagner dans votre projet de rénovation de votre installation de chauffage :

- Contactez un professionnel qualifié RGE formé aux produits Viessmann et membre du réseau PROACTIF : <https://bit.ly/partenaires-viessmann>
Pour tout complément d'information sur les aides 2024, rendez-vous sur notre site viessmann.fr



- Le gouvernement a mis en place France Rénov', un nouveau service public qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes. <https://france-renov.gouv.fr>

Un conseiller est disponible au

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel

Viessmann France S.A.S.

Avenue André Gouy - B.P. 33 - 57380 FAULQUEMONT

VIESSMANN

www.viessmann.fr

Exemples de modernisations favorisés par les aides fiscales 2024

La situation : Foyer de 4 personnes ; Propriétaire occupant ou bailleur d'une maison individuelle ou d'un appartement de plus de 15 ans, des années 2000 ; Situé en Anjou.

1 Projet : mise en place d'une pompe à chaleur air/eau en remplacement d'une chaudière fioul

Résultat : DPE avant travaux = étiquette D / DPE après travaux = étiquette C + 28% d'économie d'énergie

Matériel proposé par votre installateur Proactif	
Pompe à chaleur air/eau compacte monobloc Vitocal 151-A de 8 kW avec ballon d'eau chaude intégré 190 l.	15 613 €
Total HT Main d'œuvre et matériel	
Total TTC - TVA 5,5 %	16 472 €

Aides et reste à charge en fonction du type de ménage	Très Modeste	Modeste	Intermédiaire	Plus élevés
CEE/Coup de Pouce	4 492 €	4 123 €	2 576 €	2 576 €
MaPrimeRénov'	5 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €
Total des aides pour la rénovation énergétique	9 492 €	8 123 €	5 576 €	2 576 €
Reste à charge	6 980 €	8 349 €	10 896 €	13 896 €

2 Projet : mise en place d'une pompe à chaleur air-eau + système solaire combiné, en remplacement d'une chaudière fioul

Résultat : DPE avant travaux = étiquette D / DPE après travaux = étiquette B + 55% d'économie d'énergie

Matériel proposé par votre installateur Proactif	
Pompe à chaleur air/eau compacte monobloc Vitocal 151-A 8 kW avec ballon d'eau chaude intégré 190 l. + 9 m2 de capteurs solaires thermiques Vitosol 200-FM et un ballon de stockage d'eau chaude sanitaire Vitocell de 500 litres.	33 079 €
Total HT Main d'œuvre et matériel	
Total TTC - TVA 5,5 %	34 898 €

Aides et reste à charge en fonction du type de ménage	Très Modeste	Modeste	Intermédiaire	Plus élevés
CEE/Coup de Pouce	10 107 €	9 276 €	5 152 €	5 152 €
MaPrimeRénov'	15 000 €	11 724 €	7 000 €	0 €
Total des aides pour la rénovation énergétique	25 107 €	21 000 €*	12 152 €	5 152 €
Reste à charge	9 791 €	13 898 €	22 746 €	29 746 €

*Écrêtement de MPR pour ne pas dépasser le plafond TTC des dépenses éligibles (75% de 12.000€ + 16.000€)